



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral des affaires étrangères

K.748.4-0 – BIOMOL 2/07

Notification aux Etats parties à l'Accord instituant la Conférence européenne de biologie moléculaire, fait à Genève le 13 février 1969

Adhésion de la République slovaque

Le 30 mai 2007, la République slovaque a déposé auprès du Gouvernement suisse son instrument d'adhésion à l'Accord instituant la Conférence européenne de biologie moléculaire, fait à Genève le 13 février 1969, suivant la décision prise, en application de l'article III, paragraphe 2, de l'Accord, par la Conférence européenne de biologie moléculaire lors de sa 36^e session ordinaire.

Conformément à son article XI, paragraphe 4, lettre b, l'Accord est entré en vigueur pour la République slovaque le 30 mai 2007.

La présente notification est adressée par le depositaire (www.dfae.admin.ch/depositaire) aux Etats signataires et adhérents, en application de l'article XI, paragraphe 7, de l'Accord.

Berne, le 4 juillet 2007

